



# LA CHARTE

## **PREAMBULE :**

*Il est important que les jeunes diplômés acquièrent davantage de méthodes dans leur démarche vers les entreprises. Il peut aussi être utile qu'ils repositionnent leur approche du marché du travail (ex : qu'est-ce que je recherche ? Comment gérer mon développement de carrière si j'accepte un job différent de celui que j'espérais ? ...).*

*L'objectif du Café de l'Avenir est de donner l'opportunité aux jeunes diplômés de rencontrer des cadres/chefs d'entreprises (les accompagnateurs), afin qu'ils puissent comprendre les codes et les attentes de l'entreprise et afin qu'ils puissent échanger, être écoutés et recevoir des conseils et pistes de réflexion.*

## **ARTICLE 1 .....**

### **Les engagements des accompagnateurs**

Les accompagnateurs s'engagent à :

- Baser leur action sur le principe d'aide aux jeunes diplômés qui en ont besoin
- Être à l'écoute des préoccupations propres à chaque jeune diplômé, sans préjugé ni a priori
- Être un soutien pragmatique et adapté aux démarches et attentes du jeune diplômé
- Faire que les relations avec les jeunes diplômés soient basées sur la confiance et l'échange
- Faire bénéficier de leur expérience professionnelle et de leur connaissance du monde de l'entreprise
- Suivre le jeune diplômé jusqu'à la signature du premier contrat
- Ne pas utiliser leur participation au réseau à des fins de promotion et de publicité, les accompagnateurs agissant à titre personnel bien que représentant leur entreprise

## **ARTICLE 2.....**

### **Les engagements des jeunes diplômés**

Les jeunes diplômés s'engagent à :

- S'impliquer dans les entretiens avec les accompagnateurs en faisant preuve d'esprit d'analyse sur leur parcours, leurs points forts et points faibles, afin que l'accompagnateur puisse s'adapter à la situation particulière de chaque jeune diplômé
  - Concevoir les entretiens comme des transferts de richesse, un soutien personnalisé, sans a priori ni préjugé
  - Faire que les relations avec les accompagnateurs ~~soit~~ soient basées sur la confiance et l'échange
  - Informer l'accompagnateur qui le suit de ses démarches, échecs, réussites dans le but d'avancer conjointement, et de permettre à l'accompagnateur
- D'adapter ses conseils à l'évolution de la situation
- Ne pas utiliser leur participation au réseau à des fins de promotion et de publicité

## **ARTICLE 3.....**

### **Les engagements réciproques**

- Présence :** Les parties s'engagent à être disponibles et présentes aux jours et heures de rendez-vous établis préalablement. En cas d'absence, elles s'engagent à en informer l'autre partie dans un délai raisonnable.
- Confidentialité :** Les parties s'engagent à ne pas communiquer les informations concernant l'une ou l'autre des parties, et à n'en faire usage que dans le cadre précis de l'accompagnement dans la recherche d'emploi des jeunes diplômés.
- Organisation :** Les parties s'engagent à respecter le fonctionnement du Café de l'Avenir, c'est-à-dire le lieu de rendez-vous donné, le mode d'adhésion, la fréquence des rencontres et tout autre principe organisationnel qui serait mis en place.

## **ARTICLE 4 .....**

### **Modalités d'accès et de sortie du réseau**

- Les jeunes diplômés et les accompagnateurs sont sélectionnés selon les règles prévues par le Conseil d'Administration du Café de l'Avenir.

## **ARTICLE 5 .....**

### **Durée de l'engagement**

- Le présent engagement est conclu entre les parties jusqu'à l'obtention d'un emploi par le jeune diplômé.

Fait à :

Le :

Nom et signature du  
jeune diplômé

Nom et signature de  
l'accompagnateur

Site internet : <http://www.cafedelavenir.org>

Mail : [contact@cafedelavenir.org](mailto:contact@cafedelavenir.org)

LinkedIn : <https://bit.ly/Linkedinlecafedelavenir>

Instagram : [https://bit.ly/instagramlecafe\\_delavenir](https://bit.ly/instagramlecafe_delavenir)

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !

